

Annexe No 2 au règlement d'organisation Commission de gouvernance (CoGouv)

Commission permanente

Date de constitution : séance du Comité du 17 octobre 2019.

Champ d'activité :

Élaborer un projet de règlement d'organisation

Élaborer un projet de code de conduite

Proposer, à son initiative ou sur demande du Comité ou de la Direction, des adaptations aux règles de gouvernance (contenues notamment dans les Statuts, le Règlement d'organisation et le Code de conduite), en fonction des besoins de la CRG ou de l'évolution des bonnes pratiques

Organiser de l'évaluation de la prestation du Comité (article 1.9 du Règlement d'organisation)

Veiller périodiquement au respect des règles de gouvernance.

Approuvé par circulation
e par le Comité du 16/4/2020
U. Plummer